

vincial. L'entente avec la province au sujet des routes d'accès aux ressources prend fin le 31 mars 1966.

3. Il n'y a pas de projets à l'étude à l'heure actuelle.

LES INDEMNITÉS POUR BLESSURES SUBIES À LA GUERRE

Question n° 1102—**M. Mather:**

A-t-on l'intention d'augmenter les indemnités actuellement versées aux anciens combattants à la retraite, pour blessures subies à la guerre?

L'hon. Roger-J. Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): C'est là une question de ligne de conduite, à laquelle je ne puis répondre avant qu'une décision soit prise.

LE MONTANT DE LA SUBVENTION VERSÉE À LA MUNICIPALITÉ DE SOUTHAMPTON EN REMPLACEMENT DE TAXE

Question n° 1103—**M. Loney:**

Quel est le montant de la subvention versée à la municipalité de Southampton (Ontario) au cours de 1965, en remplacement de taxes sur la propriété du gouvernement?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Ville de Southampton (Ontario)—1965: \$3,044.

QUÉBEC—LE MONUMENT DE CHAMPLAIN

Question n° 1113—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il la garde du monument de Champlain qui se trouve dans la ville de Québec?

2. Ce monument a-t-il été détruit par un sabotage des séparatistes?

3. A-t-il été restauré?

4. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on apporté des modifications, a) à sa forme, b) à l'inscription qu'il porte?

5. Si des modifications ont été apportées quelles en sont les raisons, et qui les a autorisées?

L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. Non. Le monument est la propriété de la ville de Québec et relève de cette dernière.

2. Non.

3, 4 et 5. Ne s'appliquent pas.

LE «RYERSON INSTITUTE»—PRÊTS EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS

Question n° 1171—**M. Scott (Danforth):**

1. Les étudiants et les dirigeants du *Ryerson Polytechnical Institute* de Toronto ont-ils fait des démarches auprès du gouvernement pour obtenir que cette institution soit admissible à des prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation en vue de la construction de maisons pour les étudiants?

2. Dans le cas de l'affirmative, de quelle nature ont été ces démarches et quelle a été la réponse du gouvernement?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail):
1. Oui.

2. Dans les démarches qui ont été faites par les étudiants et les dirigeants du *Ryerson*

[L'hon. M. Pepin.]

Polytechnical Institute, pour faire appliquer les dispositions de la loi LNH en vue de la construction de maisons pour les étudiants qui fréquentent cette institution, on a soulevé les points suivants: a) il est de plus en plus difficile pour les étudiants de se loger convenablement dans le voisinage immédiat de l'institution; b) on estime que le nombre d'étudiants aura plus que doublé d'ici cinq ans et c) les cours dispensés par l'institut Ryerson jouent un rôle important dans la préparation des jeunes gens à assumer leurs responsabilités dans notre société qui exige des techniciens plus compétents; c'est pourquoi il faudrait accorder à cette institution les mêmes facilités de financement qu'aux universités.

On a répondu à ces représentations, qu'aux termes de la loi actuelle, le gouvernement ne pouvait pas financer un tel projet, mais qu'on étudierait sérieusement les recommandations visant à faire modifier la loi.

LA LOI SUR L'AIDE À L'ENTREPOSAGE DES POMMES DE TERRE

Question n° 1175—**M. Jorgenson:**

1. La Loi sur l'aide à l'entreposage des pommes de terre a-t-elle été abrogée et, dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Ce programme a-t-il été rétabli et, dans le cas de l'affirmative, a) quand, b) combien de prêts a-t-on accordés depuis son rétablissement, c) à qui a-t-on consenti ces prêts?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1 et 2. Le programme d'aide à la construction d'entrepôts de pommes de terre a été discontinué en juillet 1962, et il n'a pas été rétabli. Les engagements pris avant cette date ont été honorés.

LA TAXE DE VENTE SUR LES DISPOSITIFS DE RÉGLAGE DE CLÔTURES ÉLECTRIQUES

Question n° 1189—**M. Godin:**

Est-ce que les dispositifs de réglage de clôtures électriques fabriquées au Canada sont assujettis à la taxe de vente de 11 p. 100?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): Oui.

TAXES ET DROITS DE DOUANE FRAPPANT DU MATÉRIEL DE FERME

Question n° 1190—**M. Godin:**

1. Est-ce que les articles suivants sont assujettis à la taxe de vente de 11 p. 100, a) fil commercial galvanisé, b) fil commercial recuit, c) fil commercial huilé et recuit, d) fil à presse à fourrages, e) fil à clôture électrique, f) fil barbelé, g) clôture de treillis métalliques à mailles soudées, h) clôture de treillis métallique de ferme, i) grillage à mailles de chaîne, j) poteaux à clôture métalliques, k) barrières de ferme métalliques?

2. Ces mêmes articles, lorsqu'ils sont importés, sont-ils assujettis à la douane de 22 p. 100?